

### Actualité européenne – La présidence tchèque prône une « Europe sans barrières »

La République tchèque a pris le 1<sup>er</sup> janvier le relais de la France à la présidence semestrielle de l'Union européenne. La transition est marquée par un profond changement de philosophie par rapport à une présidence française agitée mais efficace en tant que force de proposition et dans la recherche d'accords politiques. **Pour sa première présidence européenne, ce pays d'Europe centrale de 10 millions d'habitants, qui a adhéré en mai 2004, a choisi pour devise « Une Europe sans barrières », montrant une divergence forte avec le slogan de la présidence française « l'Europe qui protège ».**

#### « Économie, Énergie, Relations Extérieures »

La République tchèque a en effet fait le choix d'une présidence axée sur la **promotion des libertés économiques fondamentales du marché intérieur**. Elle entend suivre de près la mise en œuvre par les États membres de la Directive Services de décembre 2006, qui doit être transposée d'ici au 28 décembre 2009. Dans le même esprit, Prague entend inciter les pays membres comme l'Allemagne et l'Autriche à abolir les dernières restrictions à la libre circulation des travailleurs en provenance des nouveaux États membres. Elle devra également poursuivre les échanges au Conseil sur la **pérennisation des taux réduits de TVA**.

L'énergie constituera une autre priorité tchèque. Le Premier ministre Topolánek se dit en effet décidé à faire avancer les discussions sur le *Plan d'action de sécurité et de solidarité énergétiques* (voir ELPS n°82) et sur le marché de l'énergie lors

du Conseil européen des 19 et 20 mars prochains. **La bonne coordination des opérateurs de systèmes de transport d'énergie fait partie de ses objectifs**. Prague mettra l'accent sur les besoins d'interconnexions énergétiques, et notamment sur les grands projets d'approvisionnement extérieurs. Toutefois, le gouvernement se montre réservé sur l'idée d'une augmentation du financement communautaire en faveur des réseaux d'énergie. Le gouvernement tchèque est en effet **en faveur d'une Union d'inspiration très libérale, qui respecterait les spécificités nationales des États membres**, et réformerait sensiblement son budget et ses politiques, y compris la politique agricole commune. Il soutient également l'intégration européenne des six pays des Balkans occidentaux et **la coopération avec les autres pays voisins de l'Est à travers le Partenariat oriental**.

#### Une présidence de transition

En fait, la Présidence tchèque sera surtout une présidence de transition, qui entend se distinguer par une bonne gestion des différents chantiers en cours plutôt que par des initiatives spectaculaires. D'autant plus que **les institutions européennes seront elles-mêmes en état de transition tout au long de l'année 2009**. Avec des élections européennes en juin, et le renouvellement de la Commission européenne en novembre 2009 voire janvier 2010, la marge de manœuvre tchèque s'avère limitée.

## Dossiers importants

### La Banque européenne d'investissement au cœur du plan de relance européen

Présenté fin novembre par la Commission européenne, le Plan de relance économique européen (voir ELPS n°82) est en cours d'examen. Si la mobilisation des budgets nationaux avance, c'est moins vrai pour le budget de l'Union. Le 23 décembre, les États membres ne sont pas parvenus à valider une réallocation de 5 milliards d'euros du budget de l'UE en faveur des interconnexions énergétiques et de télécommunication. Mais les discussions sur ce point vont se poursuivre.

À l'inverse, **la contribution de la Banque européenne d'investissement (BEI) au Plan de relance pourrait être déployée rapidement**. Le conseil d'administration de la Banque, composé des États membres de l'UE, a adopté le 16 décembre le

Plan d'activité de la BEI pour 2009-2011. Le plan prévoit **une intensification du volume annuel de prêts de 30 % en 2009 et 2010 par rapport aux années précédentes (soit 15 milliards d'euros supplémentaires)**.

**Le volume des prêts aux PME serait ainsi augmenté de 50 % et porté à 15 milliards d'euros sur deux ans (soit 2,5 milliards supplémentaires par an)**. Dans ce but, les États actionnaires recevront prochainement un projet d'augmentation du capital de la BEI de 67 milliards d'euros (pour le porter à 232 milliards).

L'octroi de prêts préférentiels de la Banque transite le plus souvent par le biais de banques intermédiaires, des accords ayant déjà été signés avec **BNP Paribas**

ou **OSEO** (voir ELPS n°80). Le 12 décembre, un accord similaire a été signé avec le **Crédit agricole** afin de soutenir les investissements des petites et moyennes entreprises (PME) pour un montant de 100 millions d'euros. L'accord couvre également les investissements des collectivités locales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour 200 millions. **OSEO** a par ailleurs renforcé sa coopération avec la BEI fin décembre en obtenant la gestion d'une ligne de crédit de 160 millions d'euros pour soutenir les PME en France. 100 millions serviront au financement des investissements matériels, immatériels (R&D, marketing et réseaux commerciaux) et des besoins en fonds de roulement des entreprises innovantes.

## Un projet de règlement pour le développement d'un réseau ferroviaire orienté fret

Le 11 décembre dernier, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement relatif à la mise en place d'un réseau ferroviaire européen à dominante fret. Dans un premier temps, le règlement obligerait les États à identifier plusieurs corridors internationaux de fret ferroviaire selon des critères et processus communs. Une fois sélectionnés, le fonctionnement de ces corridors serait coordonné par des Organes de gouvernance transnationaux. Des Groupes de travail réuniraient par ailleurs l'ensemble des acteurs situés sur le corridor, à savoir les gestionnaires de réseaux et propriétaires de terminaux

(ports autonomes, propriétaires de plateformes...). Le règlement leur fixerait des obligations en matière de gestion afin de favoriser le trafic de fret, par exemple l'instauration de guichets uniques pour les demandes de sillons internationaux.

**Le texte proposé par la Commission impose également des exigences pour la planification commune des investissements. L'Organe de gouvernance transnational aurait en effet obligation d'approuver un plan commun d'investissements en infrastructure sur le corridor de fret à long terme (au moins 10 ans), voire à moyen terme (au**

moins 2 ans). Les plans établiraient la liste des projets envisagés pour l'extension, le renouvellement ou le réaménagement des infrastructures ferroviaires et de leurs équipements, ainsi qu'une stratégie pour le déploiement des systèmes interopérables. Les propriétaires de terminaux stratégiques seraient associés au processus pour leurs infrastructures propres. **Les gestionnaires de l'infrastructure du corridor fret devraient par ailleurs coordonner une fois par an leur programmation des travaux lourds de maintenance de l'infrastructure et de ses équipements.**

## Un cadre européen pour le déploiement de systèmes de transport intelligents

La Commission européenne a adopté, le 16 décembre, un plan d'action et une proposition de directive qui visent à faciliter et à harmoniser le déploiement des systèmes de transport intelligents (STI) dans le secteur du transport routier. L'utilisation de ces technologies de l'information et de la communication devrait réduire la congestion sur les routes.

Les actions qu'entend mener la Commission s'étaleront entre 2009 et 2014 dans divers domaines comme la gestion du trafic et du

fret, de la sécurité routière, et l'intégration des STI dans les véhicules. **Elle prévoit par exemple de définir un nombre étendu de spécifications pour les STI et leurs applications.**

La proposition de directive prévoit ainsi des **spécifications à l'utilisation des STI pour la mobilité urbaine et les péages urbains**. Elles s'attèleraient également aux interactions infrastructure-véhicule. La Commission fixerait par exemple **des standards pour le nombre de parcs ou**

**d'aires de stationnement nécessaire au fret.**

La directive instaurerait un **Groupe consultatif européen sur les STI** chargé de conseiller la Commission sur les aspects techniques et commerciaux du déploiement et de l'utilisation des STI. La participation au groupe serait ouverte aux exploitants d'installations, aux partenaires sociaux et aux associations professionnelles.

## Formation professionnelle

Le 18 décembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur le projet de recommandations instaurant un système européen *ECVET* de crédits d'apprentissage dans l'enseignement et la formation professionnels, destiné à faciliter la mobilité transfrontalière des travailleurs (voir ELPS n°77). **Dans sa résolution, le Parlement a souhaité repousser la mise en œuvre du système ECVET, faisant appel à une expérimentation**

**préalable** et reportant au-delà de 2012 la constitution d'un réseau européen *ECVET* sous l'égide de la Commission afin de réunir les parties prenantes de la formation professionnelle.

Enfin, en réponse à une demande du Conseil européen, la Commission a présenté le 16 décembre 2008 une **Communication sur les compétences et le marché de l'emploi**. La Commission y propose de renforcer la capacité de l'Union en matière

de prévision des besoins de compétences et d'adaptation en conséquence de l'offre de formations. **Entre autres initiatives, elle invitera les partenaires sociaux sectoriels européens à établir des Conseils sectoriels en matière d'emploi et de compétences au niveau européen.** La FIEC a participé à la consultation menée en amont avant l'adoption de cette Communication.

## En bref

### Liste des entités publiques soumises aux directives sur les marchés publics

La Commission européenne a mis à jour les listes nationales des entités publiques soumises aux directives Marchés publics. L'objet de cette actualisation est avant tout de tenir compte du dernier élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie ainsi que de la libéralisation en cours dans le secteur postal.

Les listes actualisées sont disponibles sur [http://ec.europa.eu/internal\\_market/publicprocurement/authorities\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/authorities_fr.htm).

### Colloque Six mois de présidence française de l'UE

Les intervenants au colloque organisé par la FNTP, la FFB et le Bulletin Européen du Moniteur ont tiré un bilan assez positif de la présidence française de l'Union pour le BTP. S'ils ont pu regretter des discussions qui piétinent sur l'Eurovignette et les taux réduits de TVA, la France a été jugée dynamique et efficace sur des dossiers stratégiques tels que la relance européenne ou les dossiers énergétiques et climatiques.

Vous pouvez retrouver les intervenants sur le site *le Moniteur Expert*. Le dossier du colloque est également disponible sur *l'extranet Europe* de la FNTP.

## Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : [eillerm@fntp.fr](mailto:eillerm@fntp.fr))

Aymeric LORTHIOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : [lorthioisa@fntp.fr](mailto:lorthioisa@fntp.fr)) - ou [europe@fntp.fr](mailto:europe@fntp.fr)